



ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES
REDEVANCES DE PILOTAGE

EN VIGUEUR LE 15 FÉVRIER, 2023
 AUGMENTATION DE 5% et 7.5%

Colonne	1	2	3	4	5	6	7	8	
Article	Service de pilotage	Circonscription	Base	Redevance par unité	Redevance par facteur temps	Redevance par heure ou fraction d'heure	Redevance minimum	Redevance maximum	
	Voyage	1-1		52.13 \$	25.65 \$		2 667.51 \$		
		1		52.13 \$	25.65 \$		2 667.51 \$		
		2			32.17 \$	18.52 \$		2 150.82 \$	
	Déplacement	1-1	552.17 \$	18.18 \$			2 454.55 \$		
		1	600.08 \$	19.77 \$			2 667.51 \$		
		2	585.12 \$	19.27 \$			2 600.97 \$		
	Mouillage au cours d'un voyage ou d'un déplacement	1-1	426.95 \$	4.60 \$					
		1	464.02 \$	4.99 \$					
		2	452.46 \$	4.88 \$					
	Accostage d'un navire à un quai ou à une jetée à la fin d'un voyage	1	355.18 \$	3.67 \$				690.55 \$	
		2	346.29 \$	3.58 \$				673.34 \$	
	Accostage ou appareillage d'un navire effectué par un pilote désigné par la Corporation à la demande du capitaine, du propriétaire ou de l'agent du navire	1	571.51 \$	12.92 \$			2 100.80 \$		
		2	585.12 \$	13.23 \$			2 150.82 \$		
9 (1) a)	Prolongation du séjour d'un pilote à une station d'embarquement de pilotes ou à bord d'un navire (sauf exception article 9(2) des redevances)	1-1	Première demi-heure			0.00 \$			
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			127.36 \$			
			Première demi-heure			440.16 \$			
		1	Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			138.40 \$			
			Première demi-heure			440.16 \$			
		2	Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			134.94 \$			
9 (1) b)	Prolongation du séjour d'un pilote à bord d'un navire en transit (sauf exception article 9(2) des redevances)	1-1	Première demi-heure			0.00 \$			
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			127.36 \$			
			Première demi-heure			254.71 \$			
		1	Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			138.40 \$			
			Première demi-heure			276.80 \$			
		2	Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			134.94 \$			
						269.88 \$			
Compensation d'un compas effectuée par un pilote	1-1		552.17 \$	18.18 \$					
	1		600.08 \$	19.77 \$					
	2		585.12 \$	19.27 \$					
10	Annulation d'une demande de services de pilotage si le pilote se présente pour effectuer ses fonctions de pilotage (voir exception article 10(3) de l'Application des redevances)	1-1	Base	685.02 \$					
			Première heure			0.00 \$			
			Pour la deuxième heure y compris la première heure et chaque heure suivante			440.16 \$			
		1	Base	744.45 \$					
			Première heure			0.00 \$			
			Pour la deuxième heure y compris la première heure et chaque heure suivante			440.16 \$			
						138.40 \$			
2	Base	725.86 \$							
	Première heure			0.00 \$					
	Pour la deuxième heure y compris la première heure et chaque heure suivante			450.64 \$					
						134.94 \$			
5 (2)	Transport d'un pilote à bord d'un navire au-delà de la circonscription pour laquelle il est breveté	1-1	Chaque heure			127.36 \$			
		1	Chaque heure			138.40 \$			
		2	Chaque heure			134.94 \$			
Demande Spéciale Sauf si un pilote doit être relevé à la suite d'un accident, un départ ou un déplacement effectué avant l'heure prévue dans un préavis exigé par les articles 23.09 ou 23.10 du Règlement général sur le pilotage, à la demande du capitaine, du propriétaire ou de l'agent du navire	1-1		2 850.34 \$						
	1		3 097.63 \$						
	2		3 020.37 \$						
5 (1)	Frais de déplacement applicables à Contrecoeur, Bécancour, Cacouna, Tadoussac et Pointe-au-Pic	1-1	Chaque affectation	291.55 \$					
		1	Chaque affectation	291.55 \$					
		2	Chaque affectation	298.49 \$					
2.1	Frais administratifs Transports Canada de la Loi sur le pilotage	1-1	Chaque affectation	54.94 \$					
		1	Chaque affectation	54.94 \$					
		2	Chaque affectation	54.94 \$					